

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS
PROCES-VERBAL EN DATE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 14 avril à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs René Blanchet, Jean-Michel Couard, Dominique Schmitt, Béatrice Pierquin, Jean-Claude Demay, Marie-Hélène Napoly, Marc Neyra, François Besson, Christine Milot, Patricia Gaigneux, Laurence Bellot, Thierry Guinard, Vincent Fontaine, Fabrice Futin, Anne-Sophie Privolt, Frédéric Gaudin.

Nombre de conseillers en exercice : 21 : 16 présents, 18 votants.

I. L'ORDRE DU JOUR

Délibérations à prendre :

- Finances : Demande de subvention au titre des amendes de police 2025.
- Administratif : Révision du règlement communal des Aires de Jeux.

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Michel Couard

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

III. AFFAIRES FONCIERES

- Déclarations d'intention d'aliéner :

Deux déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter.

IV. AFFAIRES FINANCIERES

- Demande de subvention au titre des amendes de police – Exercice 2025.

Monsieur le Maire rappelle que l'État rétrocède aux communes le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. La répartition de ce produit est proportionnelle au nombre de contraventions constatées l'année précédente sur le territoire communal.

Le Conseil départemental du Rhône est chargé de la répartition de ces fonds et définit un certain nombre d'opérations susceptibles de bénéficier d'un financement dans le cadre de ce dispositif. Sont notamment concernés : l'étude et la mise en œuvre de plans de circulation, la création de parcs de stationnement, l'aménagement de carrefours ou encore les travaux liés à l'amélioration de la sécurité routière.

Le projet d'aménagement de sécurité du chemin de Saint-Jean s'inscrit pleinement dans ce cadre et peut, à ce titre, faire l'objet d'une demande de subvention.

Le montant estimatif de ce projet s'élève à 39 998,10 € HT.

Le chiffrage ainsi que le contenu du projet ont été présentés en séance par Monsieur Jean-Michel Couard.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter un financement à hauteur de 80 % du montant estimatif de l'opération, soit 31 998,48 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite auprès du Conseil départemental du Rhône une subvention représentant 80 % du montant estimatif global, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susmentionnée ;
 - s'engage à faire réaliser les travaux tels qu'énoncés ci-dessus ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
-

V. ADMINISTRATIF

- Révision du règlement communal des aires de jeux

Monsieur le Maire rappelle que le règlement des aires de jeux a été approuvé par le Conseil municipal en date du 18 novembre 2014 (délibération n° 2014.075), puis modifié les 28 mars 2017 (délibération n° 2017.020) et 27 mars 2018 (délibération n° 2018.026).

Il précise que le règlement actuellement en vigueur n'est plus en adéquation avec les modalités de fonctionnement actuelles, et propose notamment de supprimer les dispositions relatives à la fermeture nocturne des aires de jeux.

Le Maire rappelle également que l'accès au City-Stade avait été, à compter de 2017, strictement réservé aux mineurs.

À la suite d'un échange sur les modalités d'ouverture au public de cet équipement, la formulation suivante est proposée pour être intégrée au nouveau règlement :

« Le City-Stade est susceptible d'être fermé les dimanches, les jours fériés, ainsi qu'en fonction d'événements ou de manifestations incompatibles avec son ouverture. Le parc de jeux est ouvert au public, à l'exception du temps scolaire. »

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le nouveau règlement intérieur du City-Stade ;

- décide que son application fera l'objet d'un arrêté réglementant l'accès et l'utilisation du City-Stade ;

- précise que le règlement ainsi que l'arrêté correspondant seront affichés de manière visible sur le site et consultables aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

VI. TRAVAUX

Travaux de voirie : point sur l'avancement des travaux de voirie

- Chemin du Neyra : la réfection du mur a été réalisée.

- Chemin de Saint-Trys : la reprise d'une partie du mur de soutènement a été effectuée.

- Il est à noter que la CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées) rencontre actuellement un manque de techniciens pour assurer la compétence voirie, ce qui risque d'entraîner des retards dans la réalisation de certains travaux.

- Chemin de la Fontaine : les luminaires ont été posés et les travaux se poursuivent.

- **Point sur les travaux de couverture du terrain de tennis** : la charpente a été livrée. Les travaux de couverture du terrain de tennis devraient reprendre dans le courant de la semaine.

- **Point sur le chantier de la salle des festivités** : Le chantier se poursuit conformément au calendrier prévisionnel. Plusieurs choix relatifs aux matériaux et aux couleurs ont été arrêtés au cours des dernières semaines.

VII. BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

- **Activité des commissions :**

- Commission urbanisme : Réflexion sur le passage en PLUi

Retour sur la réunion d'information organisée par la CCBPD concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il rappelle que le PLUi est un outil de planification à l'échelle de l'intercommunalité, permettant une mise en commun des orientations en matière d'aménagement du territoire.

Un témoignage de la CCSB (Communauté de Communes Saône Beaujolais) a illustré que cette démarche constitue un véritable engagement de travail, s'inscrivant dans un processus long et structurant.

Une étude de programmation de l'urbanisation jusqu'en 2045 est envisagée, intégrant les contraintes de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) ainsi que les orientations du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Une convention sera prochainement signée afin de lancer une étude portant sur les perspectives de densification. Dans ce cadre, un travail en

VIII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- information : Suite à une modification législative, le transfert obligatoire de la compétence en matière d'assainissement vers les intercommunalités n'est désormais plus exigé. Jusqu'à présent, les communes étaient tenues de transférer cette compétence aux intercommunalités. Cependant, avec cette nouvelle évolution législative, les communes ne seront plus obligées de transférer cette responsabilité, laissant ainsi la possibilité aux élus locaux de conserver la gestion de l'assainissement sur leur propre territoire.

Les communes seront prochainement invitées à se prononcer sur cette question, afin de déterminer si elles souhaitent conserver cette compétence en régie municipale ou si elles préfèrent transférer la gestion à l'intercommunalité, en fonction des avantages et des enjeux locaux.

- Tirage au sort des jurés d'assises : La liste des jurés d'assises pour l'année 2026 doit être dressée par tirage au sort à partir de la liste électorale. Un tirage au sort a été effectué, désignant ainsi les six personnes concernées, qui seront informées par courrier du résultat.

- Pose de la première pierre du chantier SLCI, rue de la Mairie, pour la construction de 15 logements, le 16 Mai.11h.

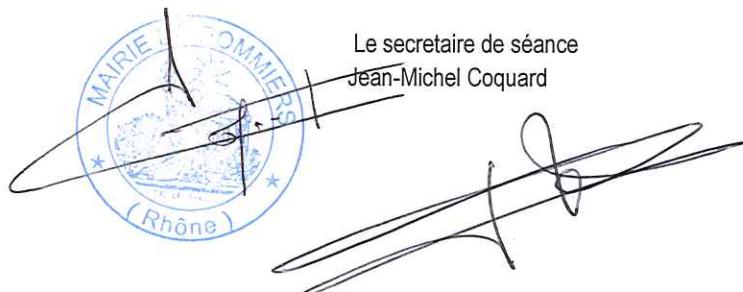
- L'inauguration de Fossilea, St Jean des Vignes, sera également organisée le même jour. Le 16 Mai ,19 h

Prochain Conseil Municipal : Lundi 19 mai 2025 à 20h30 à la Mairie de Pommiers

Fin du Conseil : 22h30

Fait à Pommiers,
Le 14 avril 2025

Le Maire,
René BLANCHET



partenariat avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) sera engagé pour mener une étude spécifique sur la densification du bourg et de ses abords immédiats, en amont de l'élaboration d'un éventuel futur PLUi. Il s'agit de poser les bases d'une politique d'urbanisation locale cohérente et adaptée au territoire.

Monsieur le Maire souligne qu'il conviendra de convaincre les autres communes du territoire de s'engager dans cette transition, tout en rappelant que la transformation du PLU actuel vers un PLUi ou un PLUIH est une obligation réglementaire à moyen terme. Il est donc important d'anticiper les évolutions foncières tout en veillant à préserver la qualité paysagère du territoire.

Enfin, une rencontre a eu lieu avec EPORA, établissement public foncier, dans le cadre du portage foncier. Un point a été fait sur le secteur Nord Trézette et le secteur de l'OAP rue de la mairie et confirmer le périmètre de la veille foncière.

Formation sur les paysages – retour de Marc Neyra.

Monsieur Marc Neyra a participé à une journée de formation organisée par le CAUE et l'AMF sur le thème des paysages, à Pommiers.

Cette formation lui a permis d'acquérir une vue d'ensemble des enjeux liés à la préservation des paysages, tout en soulignant l'importance des choix réglementaires qui en découlent. Au-delà des aspects réglementaires, cette journée a également mis en lumière les dimensions environnementales et sociales liées à l'aménagement et à la gestion du paysage.

- Commission culture :

Préparation de la fête de la musique en cours.

- CMJ (Conseil Municipal des Jeunes): Le Conseil Municipal des Jeunes a organisé une vente solidaire le samedi 30 mars 2025, qui a rencontré un franc succès. La mobilisation des habitants a permis de récolter la somme de 250 €.

Par ailleurs, le regroupement des CMJ de la Communauté de Communes s'est tenu le samedi 12 avril. Cette rencontre a favorisé des échanges enrichissants entre les jeunes élus et les élus municipaux, dans une dynamique de dialogue et de partage d'expériences.

- Quinzaine du Développement Durable : Dans le cadre de la quinzaine du développement durable, une journée d'animation coorganisée par la Communauté de Communes, en partenariat avec les associations du territoire, se tiendra à Châtillon.

Parmi les temps forts de cette journée, est prévu un spectacle intitulé « L'homme qui plantait des arbres ». Ce thème, porteur de valeurs environnementales fortes, pourrait faire l'objet d'un partage ou d'un projet commun avec le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Une réflexion est à mener en ce sens.

- CCAS : Une permanence de l'Espace de Vie Sociale (EVS) a été assurée récemment. Quelques personnes s'y sont rendues, témoignant d'un intérêt pour ce type de service de proximité.

L'Assemblée Générale de l'association "La Courte Échelle", gestionnaire du centre aéré, a permis de mettre en lumière le dynamisme de la structure. De nombreuses activités y sont proposées : ateliers cirque, accueils de loisirs pour les enfants, organisation d'anniversaires et gardes d'enfants.

L'association accompagne environ 600 familles sur le territoire.

- Terrains de boules : Les toilettes ont été modernisées et les quatre terrains de boules ont été entièrement refaits.

Message générale pour l'usage des espaces sportifs de Gondoins : Il est essentiel que les associations se soutiennent et restent solidaires afin de favoriser le partage des lieux et locaux disponibles.

- SYTRAL : Une enquête publique est actuellement en cours sur le plan de déplacement à l'échelle départementale. Il est à noter que TCL (Transports en Commun Lyonnais) deviendra la marque des transports sur l'ensemble du département. Il est nécessaire de rester mobilisé sur ce sujet, car il constitue un véritable enjeu pour le territoire et le village.

- Atlas de la Biodiversité : Un comité de pilotage (COPIL) est programmé afin de finaliser les orientations de la méthodologie de l'Atlas de la Biodiversité.

- Concours photo en lien avec la biodiversité

Un concours de photos a été lancé en lien avec la biodiversité, avec un règlement définissant deux catégories : la Faune et la Flore.

Les photos pourront être géolocalisées et il sera également demandé aux participants de rechercher les noms des espèces photographiées. Le concours se déroulera du 11 mai au 30 septembre.